

# De quoi la crise agricole est-elle le nom ?

Robert Boyer, Thierry Pouch, Marine Raffray

DANS **L'HOMME & LA SOCIÉTÉ** 2024/2 n° 221 , PAGES 101 À 132

ÉDITIONS **ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DE SYNTHÈSE EN SCIENCES HUMAINES (ARSSH)**

ISSN 0018-4306

DOI 10.3917/lhs.221.0101

Date de mise en ligne : 16/09/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-lhomme-la-societe-2024-2-page-101?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Association pour la Recherche de Synthèse en Sciences Humaines (ARSSH).**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# De quoi la crise agricole est-elle le nom ?

Robert BOYER  
EHESS - Institut des Amériques<sup>1</sup>

Thierry POUCH  
Laboratoire REGARDS -  
Université de Reims Champagne-Ardenne<sup>2</sup>

Marine RAFFRAY  
Laboratoire REGARDS -  
Université de Reims Champagne-Ardenne

**E**n 1983, dans un court article paru dans la revue *Économie rurale*, Philippe Lacombe développait une réflexion sur l'avenir de l'agriculture française. Il insistait sur le fait que les progrès accomplis par le modèle agricole, mis en place à partir des années 1950, avaient abouti à questionner ce même modèle et à se demander s'il ne devait connaître un certain infléchissement (Lacombe, 1983). En 1987, la revue *Sociologie du travail* consacrait un numéro spécial à la crise agricole. Il y était souligné que l'agriculture française était en crise (Collectif, 1987). Crise des revenus des agriculteurs, pression concurrentielle sur les marchés, crise de l'installation, de l'exploitation familiale, difficultés à se projeter dans un avenir où les règles de la PAC ne seraient plus les mêmes qu'auparavant...

Parmi bien d'autres sources, ces deux références ont une particularité commune : dans les deux cas, on y parlait déjà de la crise d'un modèle agricole, celui mis en place après la guerre pour surmonter l'accumulation de

---

<sup>1</sup> Campus Condorcet, 5, cours des Humanités, 93322 Aubervilliers Cedex.

<sup>2</sup> UFR Sciences économiques et Gestion, 57, rue Pierre Taittinger, 51096 Reims Cedex.

retards économiques et la mettre sur le sentier de la modernisation, celle portée plus globalement par une V<sup>e</sup> République qui voulait faire de la France une puissance d'envergure mondiale. En 1992, était promulguée la première grande réforme de la Politique agricole commune (PAC). Une succession de transformations et de crises allait suivre jusqu'à aujourd'hui. Quarante ans après, il semblerait que la crise agricole soit en quelque sorte permanente.

L'agitation qui s'est emparée du monde agricole durant l'hiver 2023-2024 a logiquement été accaparée par l'univers médiatique français, et plus largement européen. Les questions autour des revenus des agriculteurs, de leur malaise social et de leurs suicides, des règlements, des aides européennes dont ils sont bénéficiaires, etc., ont été abondamment traitées, tout en scrutant parallèlement les moindres annonces gouvernementales destinées à extraire le secteur agricole de cette crise. L'effervescence médiatique avait aussi pour motivation d'associer ces agitations agricoles à la proximité de la tenue du Salon international de l'agriculture à Paris, qui fut, dès le jour de son ouverture, le théâtre d'affrontements ou de débordements.

La crise est réelle, mais elle ne pouvait être circonscrite au seul cas français, puisque, depuis le printemps 2023, ce sont bien plusieurs États membres qui sont plongés dans une crise agricole : Pologne, Hongrie, Allemagne, Belgique, Italie, Grèce, Espagne, Pays-Bas, Roumanie. Au-delà du nombre d'agriculteurs ayant rejoint le mouvement de colère, le fait qu'ils se soient exprimés dans un cadre européen s'intercale avec la perspective des élections européennes de juin 2024, avec le renouvellement de la Commission européenne programmée pour l'automne, et avec une stratégie de transition écologique définie par la Commission en 2019 (le fameux *Green Deal* dont on parle beaucoup, et qui contient un volet agricole).

Il convient bien de procéder à une mise en perspective historique afin d'identifier les ressorts de ce que l'on peut appeler des *grandes crises agricoles*. D'abord parce qu'elles sont récurrentes depuis les années 1960, alors que le capitalisme se situait sur un solide sentier de croissance, et ensuite, parce que leur configuration la plus récente doit être rattachée à la crise d'un capitalisme mondialisé. Les signes annonciateurs de cette grande crise agricole s'inscrivent sur la longue période, c'est-à-dire depuis le début de la décennie 1990, lorsque la Commission européenne décida de réformer la PAC, en mai 1992. Articulée à la mondialisation des économies, la réforme de la PAC plongea durablement l'agriculture

dans un absolutisme concurrentiel dont les répercussions s'étalent jusqu'à aujourd'hui. Depuis cette époque, les réformes de la PAC visaient à accorder une place de plus en plus grande aux marchés, à leur rôle dans l'orientation des décisions prises par les agriculteurs.

Cet article entend montrer que cette dynamique est précisément à l'origine de la crise actuelle. Dans une première partie, on reviendra brièvement sur les finalités économiques et sociales de l'interventionnisme en agriculture, avec un focus sur la PAC. La seconde partie traitera du processus de désactivation plus ou moins prononcé de cette politique agricole commune, qui constituera, à partir de 1992, le foyer de la contestation croissante des agriculteurs. Pourtant, dès les années 1960, avec la PAC qui enclenche une période de croissance de la production et des revenus agricoles, des contestations paysannes émergeaient déjà. La troisième partie en fera état en essayant de les rattacher à la période actuelle. Enfin, la dernière partie montrera en quoi les récentes manifestations des agriculteurs européens incarnent une crise d'une mondialisation dont l'exacerbation a pour origine la guerre en Ukraine.

Se pencher sur la question agricole, sur la crise de ce secteur, implique d'abord de montrer que l'agriculture a bel et bien été absorbée par le mode de production capitaliste, mais aussi de mettre au jour la difficulté éprouvée par les économistes à penser de manière critique plus de quarante ans de mondialisation et de concurrence intensive sur les marchés agricoles. Les économistes, pourtant si tentés de s'enfermer dans des querelles académiques, en quelque sorte dans une *skholè*, ont à saisir ce moment de grande crise pour se plonger dans les urgences du monde, et en particulier celle liée à ce fait social total qu'est l'alimentation.

## Finalité de l'interventionnisme en agriculture

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, se forment plusieurs courants de pensée économique qui, associés à des ambitions plus politiques, tentent de jeter les jalons de la modernisation structurelle de l'agriculture française<sup>3</sup>. Les atermoiements politiques et les hésitations de la profession

---

<sup>3</sup> Il y aurait bien entendu à discuter du sens que l'on donne à ce terme de modernisation. Car, comme Marx l'a montré en particulier dans le *Manifeste*, le capitalisme bouleverse en permanence les moyens de production, afin de repousser ses limites immanentes,

agricole ont ralenti un processus général qui, malgré tout, est enclenché, à en juger par les réformes du droit foncier et des régimes de succession, par l'introduction de nouvelles pratiques de production (Statut viticole en 1934), et *in fine* par l'interventionnisme sur les marchés agricoles, à travers les décisions adoptées par le Front populaire (création de l'Office du blé en particulier, mesures pour organiser les marchés du lait et de la viande...)<sup>4</sup>. Cette phase préparatoire au développement agricole s'accompagne en réalité d'une vaste réflexion dédiée à l'agriculteur lui-même, encore qualifié de *paysan*, et à son évolution vers un statut « d'entrepreneur ». Le basculement d'une agriculture paysanne vers une agriculture entrepreneuriale, intégrée au fordisme, n'a rien d'un processus linéaire, mais a correspondu au contraire à un état particulier des structures sociales et de la période historique du capitalisme français.

Le plein déploiement de la croissance de la production agricole s'organise dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Un développement qui, rétrospectivement, ne peut être dissocié de la croissance fordiste, telle qu'elle a été analysée par l'école de la régulation, et qui s'est distinguée par une prédominance de l'accumulation intensive axées notamment sur le salariat et sur la consommation de masse (Boyer, 1978). Le secteur agricole entre alors dans une dynamique sectorielle de croissance. Par le jeu de l'investissement productif (machinisme, bâtiments, etc.), du recours aux intrants minéraux, de l'exode rural, et par l'avènement d'une industrie de la transformation qui constitue un débouché central pour l'agriculture, les

---

et avance l'idée de modernisation plutôt que de destruction des structures productives antérieures. Il y aurait donc une perpétuelle « modernisation » dans et par un capitalisme cherchant à viabiliser les régimes économiques successifs. Dans le cas agricole, on observe toutefois que la modernisation d'après-guerre a été souhaitée et co-organisée par la fraction modernisatrice – dominante ou qui allait le devenir – des acteurs de la profession et de l'État. La phase actuelle de « modernisation », qui repose sur les principes fondamentaux du libéralisme, inversant en cela le régime agricole antérieur, est perçue par une frange des agriculteurs – les héritiers de la « modernisation » des années 1950-1960 – comme une remise en cause du modèle que leurs prédécesseurs avaient bâti. En revanche, la « modernisation » en cours de l'agriculture apparaît encouragée par une nouvelle frange moderniste des agriculteurs, qui se présentent d'ailleurs comme des entrepreneurs, au détriment de leurs homologues qui résistent au démantèlement total du modèle agricole d'hier. C'est sans doute davantage par une analyse de classes au sein même de la profession agricole qu'il faut comprendre la phase actuelle qui, à vrai dire, indique que le capitalisme s'accapare ce secteur.

<sup>4</sup> Lire par exemple Augé-Laribé, 1955 ; Barral, 1968 ; Allaire, 1988 ; Boinon, 2011 ; Pouch, 2021.

résultats sont une modernisation des structures, l'accès à l'autosuffisance alimentaire et la formation de surplus exportables. C'est toute une organisation productive qui se met en place, fondée sur des relations intersectorielles robustes, et qui répond aux besoins alimentaires des consommateurs. À partir de cette époque, l'ambition est de nourrir tout le monde à un coût raisonnable par le biais de l'élévation des gains de productivité dans le secteur agricole.

Comme on le sait, ce régime d'accumulation intensive du capital s'est articulé à un mode de régulation dominé par des politiques économiques actives, d'inspiration keynésienne, dans lesquelles s'est intégrée la PAC. Celle-ci se combine à l'époque avec un interventionnisme de l'État français qui, au travers d'une volonté de moderniser l'appareil de production national, contribue à l'éclosion d'un modèle technico-économique agricole, qui conduira la France sur le chemin de l'autosuffisance alimentaire, de l'exportation, avant d'être progressivement l'objet d'une série de sévères critiques que ce modèle a engendrées sur le thème de la dégradation des sols, de la pollution de l'eau, de l'érosion de la biodiversité, etc. L'originalité de la période qui s'ouvre au début des années 1960 a trait d'une part aux compromis sociaux qui se nouent entre la frange moderniste de la profession agricole et l'État, et, d'autre part, à la contradiction entre une agriculture familiale qu'il s'agit de préserver – la *petite production marchande* pour user d'une expression célèbre – et la nécessité de la faire entrer dans une dynamique d'accumulation intensive<sup>5</sup>. Le mode de résolution de cette contradiction a résidé dans une PAC qui garantissait les revenus des agriculteurs familiaux par le truchement de prix garantis, par une protection du marché européen par des tarifs douaniers élevés (préférence communautaire – et, plus tard, par des subventions aux exportations). La PAC a donc permis d'assurer, comme on l'a évoqué plus haut, des volumes de production suffisants pour qu'un approvisionnement alimentaire soit possible à l'échelle à la fois nationale et européenne. Mais, pour stimuler la production, d'autres mesures structurelles ont été adoptées afin d'absorber l'agriculture dans le processus d'accumulation du capital. La logique de l'intervention publique en agriculture avait en effet pour autre dimension

---

<sup>5</sup> Il est clair que, dans le cas français, l'accumulation intensive en agriculture n'a pu se réaliser sans à la fois l'instauration de la PAC, avec sa déclinaison nationale, et sans une logique de co-gestion du secteur agricole entre l'État et le syndicat FNSEA, très tôt installée. Les logiques institutionnelles se situaient donc à la fois dans l'UE mais aussi dans les structures sociales de la France.

d'accroître l'investissement par une politique monétaire de bonification des taux d'intérêt favorable afin d'alléger le coût de l'endettement croissant des agriculteurs.

Dans le sillage de Gilles Allaire, on peut donc parler d'un processus organisé de « socialisation de l'agriculture », qui a permis de garantir la transition d'une agriculture paysanne, qui se distinguait jusque-là par une accumulation de retards techniques et économiques faisant obstacle à la croissance de la production, à une agriculture modernisée et en phase avec les exigences d'un capitalisme en pleine restructuration (Allaire, 2017). Le choc de la modernisation a reposé sur des mécanismes institutionnels précis, dont le rôle fondamental a résidé d'abord dans une forme de sécurisation de l'architecture économique dans laquelle produisent les agriculteurs, à la fois sous l'angle sémantique – la magie du mot *intervention* opérant comme une incitation à produire puisque le prix était garanti et financé par un budget communautaire – et sous celui de la permanence des instruments de régulation des marchés, ces derniers étant, par définition et historiquement, volatils et incertains.

Ces mécanismes ont eu ensuite pour particularité de soutenir les projets productifs des agriculteurs en les combinant à une garantie de débouchés, en les soustrayant aux aléas du marché. L'achat par l'Europe, puis le stockage, au travers des offices nationaux, des quantités produites de céréales, de viande et de lait, mais aussi l'organisation des exportations soutenues par des subventions, ont été à l'origine d'une adéquation entre l'offre et la consommation de masse. Dans le capitalisme à dominante fordiste, l'agriculture a donc été absorbée selon des procédures adaptées aux urgences de l'époque, celle notamment de faire contribuer ce secteur aux grands équilibres macro-économiques de la nation et de l'UE<sup>6</sup>. L'agriculture a constitué de ce point de vue un maillon supplémentaire dans la stratégie de préservation du système, en faisant sortir les systèmes productifs de la logique d'autoconsommation pour l'insérer dans des chaînes de valeur (industries des engrais, du machinisme, de la transformation alimentaire, et de la distribution).

La trajectoire agricole de ces années 1960-1970 ne peut pourtant pas être dissociée de la montée en puissance, presque sournoisement pourrait-on dire, du discours libéral, lequel, progressivement, discrédite le message

<sup>6</sup> Sur une vision des institutions comme vecteurs de l'organisation de la société, comme source de stabilisation des activités, lire Boltanski, 2009 : 163-179. Au voisinage de cette conception, G. Allaire parle d'État social comme réducteur d'insécurité (Allaire, 2017).

keynésien, et, en réalité, toute la doctrine interventionniste. De nombreuses analyses ont indiqué en quoi et pourquoi la restauration de ce discours libéral s'est traduite par une rupture dans les politiques économiques, et par une internationalisation du capital et de la finance. L'agriculture est absorbée par ce retournement idéologique, par cette contre-révolution doctrinale, avec, fondamentalement, les réformes de la PAC introduites au début des années 1990. Le processus semble enclenché dès le début des années 1980, avec, pour ne prendre que cet exemple, deux auteurs qui, à eux seuls, incarnent à l'époque les intentions de la Commission européenne d'en finir avec la PAC originelle. Il s'agit de Louis-Pascal Mahé et de Michel Roudet, qui, dans un article retentissant paru dans la revue *Économie rurale*, indiquent :

Dans sa forme actuelle, la PAC est coûteuse à cause de déséquilibres structurels graves dont elle est, en partie, responsable. Toutefois, ce n'est pas tant le niveau des dépenses communautaires en faveur d'un secteur en déclin démographique que la PAC est critiquable, mais plutôt par les effets pervers que certaines de ses conceptions et sa pratique actuelle ont entraînés. (Mahé & Roudet, 1980 : 13)

Des signes annonciateurs de la nouvelle orientation que doit prendre la PAC se trouvent dans le *Mémorandum sur la réforme de l'agriculture*, publié en 1968 par le commissaire européen à l'Agriculture de l'époque, Sicco Mansholt, qui préconise notamment une baisse des prix agricoles garantis, ainsi qu'une baisse des effectifs d'agriculteurs pour redresser les gains de productivité du travail. Mise en sommeil durant de longues années, cette perspective de baisse des prix de soutien deviendra effective à partir de 1992, et sera en quelque sorte la colonne vertébrale des réformes successives, comme on va le voir dans la partie suivante.

## Une PAC originelle désactivée selon un fondement libéral

Dès 1968 donc, la Commission européenne annonce la nécessité de réformer la PAC. Elle alerte dans son *Mémorandum* sur la progression de la production agricole à un rythme plus soutenu que la consommation de biens alimentaires par les Européens, ce qui fait courir le risque d'une baisse des prix agricoles. Selon la Commission européenne, les excédents agricoles ne peuvent pas complètement être absorbés par les marchés internationaux

non plus, ce qui a engendré pour les États membres des dépenses supplémentaires pour les écouler et soutenir les prix. Elle dresse ainsi un bilan très critique des effets de la PAC sur les exploitations des États membres, relevant la persistance d'écart de revenus entre le secteur agricole et le reste de l'économie, et des disparités croissantes au sein de la profession. Elle en arrive à la conclusion que « la politique de marché et de soutien des prix ne peut pas apporter à elle seule une solution aux difficultés fondamentales de l'agriculture. Une telle politique se heurte à des limites étroites. Le franchissement de ces limites désorganise le marché et entraîne des charges insupportables pour la collectivité, sans contribuer efficacement à l'amélioration du sort de la population agricole » (Communauté économique européenne, 1969). Dès lors, la PAC doit, selon la Commission, poursuivre deux objectifs prioritaires : la « réalisation de l'équilibre sur les marchés agricoles » et « l'amélioration des structures agricoles ». C'est ainsi qu'elle justifie ses propositions en matière de réduction de la surface en production et de révision à la baisse des prix d'intervention dans les secteurs qui en bénéficient – céréales et viande bovine en particulier – et qui font face à des excédents, à l'instar du beurre ou des betteraves sucrières<sup>7</sup>.

L'autre pendant, la restructuration des exploitations, est considéré par la Commission comme indispensable pour que les agriculteurs soient en mesure de s'adapter au marché, et faire ainsi entrer l'agriculture dans l'économie générale. La tournure libérale est résolument assumée par la Commission. Les principaux leviers de cette restructuration étant l'accélération de la diminution de la population agricole et l'agrandissement des exploitations pour accompagner le processus d'augmentation des capitaux investis dans l'outil de production : un mouvement vers des « entreprises modernisées » (le terme d'entreprise est déjà employé dès 1968) qui seront « mieux en mesure de suivre les indications données par les prix et leurs niveaux relatifs, et seront obligées d'en tenir compte ». En d'autres mots, les filets de soutien des marchés vont se relâcher, et il faut des structures agricoles capables de supporter ce changement de paradigme et d'adapter leur production à la consommation. Quant aux autres agriculteurs, ils sont encouragés à sortir de la profession, et une indemnité annuelle leur sera versée en contrepartie d'une cessation d'activité et de la mobilisation de

---

<sup>7</sup> Dans cette perspective, la Commission propose de retirer 5 millions d'hectares de la production agricole entre 1970 et 1980, parmi les terres les moins productives, pour les convertir notamment en parcs naturels ou en forêts.

leurs terres pour d'autres exploitants, ceux qui s'orienteraient vers des « entreprises agricoles modernes » atteignant des seuils minima (80 à 120 ha en grandes cultures, 40 à 60 vaches en production laitières, etc.). Devant l'opposition d'une partie des représentants du monde agricole européen, le plan Mansholt ne trouvera de traduction en actes législatifs qu'en 1972, et de façon partielle, ne concernant que les mesures visant la restructuration des exploitations (Pouch & Bourgeois, 1993 : 365-398).

Le processus de réforme et de contestation des fondamentaux de la PAC va s'accélérer au cours des années 1980, dans un contexte global des critiques des politiques keynésiennes de régulation des marchés pour emprunter les voies néolibérales (Pouch, 2025 ; Delorme, 2001). Au sein même des institutions européennes émerge une critique de l'intervention publique, y compris sur les marchés agricoles. En 1985, la Commission publie ses *Perspectives de la Politique agricole commune*. Ce « Livre vert » trace les orientations de la réforme à venir – celle de 1992. L'UE est en proie à une crise de surproduction agricole, faisant face à des excédents alors que la production européenne continue de croître pendant que la demande mondiale se stabilise (l'UE devient le second exportateur mondial, derrière les États-Unis). Les revenus agricoles diminuent, car les prix agricoles baissent plus rapidement que la productivité du travail n'augmente. Les dépenses de la PAC augmentent devant l'accumulation de stocks. Pour la Commission, mais aussi pour des pays bien moins agricoles comme le Royaume-Uni, ou des pays tournés vers l'exportation comme les Pays-Bas et le Danemark, c'est le grand défaut de la PAC, et il faut y remédier, de sorte que les agriculteurs européens « ne soient plus encouragés à produire pour l'intervention publique », mais qu'ils soient reconnectés au marché et aux lois de l'offre et de la demande (Commission des Communautés européennes, 1985). Le temps où l'agriculture était la priorité des politiques communautaires semble clairement révolu, la Commission annonce que le secteur agricole va devoir accepter de partager le gâteau du budget européen avec d'autres domaines : « L'agriculture n'est en aucune façon le seul secteur de l'économie européenne subissant une mutation rapide avec les problèmes sociaux liés à l'adaptation [...]. Les ressources budgétaires étant limitées, il faut que la PAC tienne compte de ces contraintes. » Il n'est plus tenu compte des spécificités du fonctionnement de ces marchés ou du caractère singulièrement stratégique du secteur agricole.

Un symbole de cette « banalisation » de l'agriculture est l'intégration du secteur agricole dans les négociations du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT ; Organisation mondiale du commerce/OMC depuis 1995). Jusqu'alors, l'agriculture avait bénéficié d'un traitement spécifique, bien qu'encadré, au sein du GATT, sur demande expresse des États-Unis, le Congrès considérant les négociations du GATT comme une menace pour la politique agricole américaine. Les États-Unis obtinrent dès 1955 une levée de l'interdiction des quotas d'importations pour les produits agricoles (Porter & Bowers, 1989). Ce sont également les États-Unis qui furent à l'origine de l'intégration des politiques agricoles dans les négociations de l'*Uruguay Round* du GATT en 1986, alors que le niveau de leurs exportations agricoles faiblissait, que la compétition sur les marchés mondiaux – notamment avec l'UE, se faisait plus rude sur fond de baisse des prix, avec pour conséquence l'explosion du coût de leur politique agricole (les dépenses en paiements directs aux agriculteurs passant de 1,9 milliard de dollars en 1981 à 11,8 en 1986) (Porter & Bowers, 1989 : 18). Les États-Unis (et avec eux les autres grands pays exportateurs réunis dans le groupe de Cairns<sup>8</sup>) ont donc la PAC en ligne de mire lorsque s'entament les négociations de l'*Uruguay Round* en 1986. La proposition de la délégation américaine, présentée en juillet 1987, marque les esprits : l'élimination sous dix ans de toute forme de soutien ou de protection de la production agricole. La Communauté européenne, en position défensive, consentit à des révisions fortes de sa politique agricole afin de faire avancer les discussions et d'aboutir à un accord<sup>9</sup>. En obtenant que les négociations portent uniquement sur des engagements en matière de réduction du niveau de soutien en général, l'Europe se satisfaisait de ne pas être directement contrainte de réduire ses subventions aux exportations.

C'est dans ce contexte qu'est élaborée la réforme de la PAC par le commissaire à l'Agriculture MacSharry. Adoptée en juin 1992 par le Conseil, elle marque le passage d'une politique de soutien des prix agricoles à une politique de soutien aux revenus par le biais de paiements directs avec démantèlement des outils d'intervention sur les marchés. L'Europe obtint que les aides contenues dans cette réforme ne soient pas soumises à la

<sup>8</sup> Le groupe de Cairns a été créé en 1986 en Australie. Il est composé de 19 pays dont la plupart en développement, mais aussi de l'Australie, du Canada, et de la Nouvelle-Zélande.

<sup>9</sup> Sur ce sujet, voir notamment Legras, 1993.

nécessité de réduction du niveau de soutien du GATT, et les États-Unis en contrepartie obtinrent que leur système de paiements compensatoires reste intact. Le pendant de cet accord de principe étant que les exportations des deux pays diminuent de 21 % en six ans<sup>10</sup>. La réforme de la PAC de 1992 consacre ainsi la baisse des prix d'intervention, avec la mise en place de paiements couplés à la production (déterminés par la surface et le rendement), pour en compenser les effets pour les agriculteurs, ainsi que l'introduction de programmes agri-environnementaux et de boisement. L'autre élément marquant de la réforme est le gel des terres : une jachère obligatoire pour les producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux souhaitant bénéficier des paiements couplés, sur une partie de la sole, dont la proportion est définie annuellement en fonction de la situation des marchés. Quelques mois plus tard, en 1993, la Communauté et les États-Unis signaient le pré-accord bilatéral de Blair House, condition nécessaire à un accord multilatéral, qui peut être perçu comme l'une des facettes du triomphe du libre-échange.

## **De la contestation en agriculture**

On suggère ici de périodiser les mouvements de contestation, initiés dans et par le monde agricole. Il y eut en effet toute une série d'actions durant les premières décennies de la PAC (1962-1992). Actions plus ou moins prononcées, plus ou moins isolées ou partagées par l'ensemble des agriculteurs, mais qui affichent des revendications dont certaines se retrouvent dans les actions plus récentes (1992-2024). Les premières relèvent d'un paradoxe, tandis que les secondes s'inscrivent bien dans un contexte de mondialisation et d'intensité concurrentielle qui attisent les rivalités entre les pays et donc entre les agriculteurs.

### *Trente ans de crises agricoles par temps de croissance*

Le paradoxe, c'est qu'avec la PAC, avec la stabilisation des marchés, la permanence des débouchés vers l'industrie de la transformation et l'ouverture sur l'extérieur par l'exportation, les crises agricoles et les révoltes paysannes ne se sont en effet pas tariées. Bien au contraire. Que ce soit sur la question de la fixation des prix à Bruxelles, sur les importations, sur les

---

<sup>10</sup> Lire Vercherand *et al.*, 2008 : 246-251.

intentions de la Commission pour la PAC, les mouvements agricoles sont nombreux durant les années 1960-1980, l'un des points culminants ayant été celui organisé par les Paysans Travailleurs de Bernard Lambert. On peut aussi mentionner le fait que, durant ces années 1960-1970, à des degrés divers, les agriculteurs participant à ces mouvements de contestation ont parfois eu pour ambition de se rapprocher d'autres actions sociales, et même de chercher les voies d'une jonction avec le monde ouvrier, comme le montre l'expérience de l'année 1968, ou, plus tard, avec des courants régionalistes. Ces engagements vont ainsi déboucher sur la formation du message écologique, qui émane d'une vision critique de l'agriculture dite intensive mise en œuvre durant la période fordiste, une défense de l'agriculture familiale, qui aboutira à la naissance de la Confédération paysanne en 1981<sup>11</sup>.

Durant les années 1960, les crises agricoles se distinguent par différentes actions de terrain. Elles sont l'expression d'une prise de conscience selon laquelle les effectifs d'agriculteurs diminuent, que le revenu n'est pas en proportion du travail réalisé par le producteur, que les inégalités sont croissantes selon les types de production, notamment entre les éleveurs et les producteurs de céréales, que le partage de la valeur ajoutée se fait en faveur des industriels de la transformation, avec la complicité de l'État et du syndicat majoritaire. C'est pourquoi le clivage social au sein de la profession agricole prend forme dès le début de la PAC. En ont résulté par exemple une crise laitière, avec la grève du lait en 1972, l'apparition d'une crise viticole à la suite du constat de la baisse de la consommation de vins en France, de la baisse des prix, et de l'anticipation des conséquences probables des décisions européens relatives au secteur viticole, qui, en particulier, organise un marché intra-communautaire beaucoup plus concurrentiel<sup>12</sup>. À ces actions s'est ajoutée la crise du Larzac entre 1971 et 1981.

### *Des crises agricoles entre libéralisme, écologie et guerre*

Alors que les crises agricoles surgissaient jusque-là dans une période de croissance, les suivantes vont quant à elles surgir à la fois dans un contexte

<sup>11</sup> Sur l'histoire des insurrections paysannes en France, voir Lynch, 2019. Voir également le très intéressant article de Martin, 2014 : 89-136.

<sup>12</sup> La crise viticole s'est traduite en 1976 par le drame de Montredon, près de Narbonne dans l'Aude, qui fit deux morts pendant la manifestation.

économique de crise et dans une phase de mondialisation du capital. La première grande réforme de la PAC en 1992 ne peut en effet être dissociée des négociations commerciales du GATT qui démarrent en 1986 et s'achèvent par la signature des accords de Marrakech en 1994, lesquels portent les signes palpables d'une intégration croissante du secteur agricole dans la mondialisation.

Au gré des réformes de la PAC, l'agriculture française s'est trouvée déstabilisée par les décisions prises à partir de 1992, tant dans le cadre européen que dans celui de la mondialisation. La baisse des prix garantis, le passage à des aides dissociées de l'acte de production (découplage des aides PAC), assorti de critères d'éligibilité environnementale, la fin des subventions aux exportations de produits agricoles et alimentaires, l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est, autant d'évolutions qui ont non seulement fragilisé l'agriculture française, mais ont dilué le pouvoir d'influence qu'elle détenait depuis les années 1960. Ces élargissements ont fait de l'UE un vaste espace de rivalités concurrentielles au sein duquel les agricultures se livrent une concurrence acharnée pour capter des parts de marché. L'un des ressorts de la crise agricole en France est précisément celui-ci, puisque le solde commercial agroalimentaire sur l'UE est devenu déficitaire. C'est une première source qui alimente la crise actuelle. En 1992 déjà, une fraction des agriculteurs de différents États membres ont manifesté leur hostilité envers la réforme de la PAC et les négociations du GATT, hostilité exprimée à l'endroit des gouvernements nationaux davantage que vers l'UE, les mouvements étant à l'époque moins européanisés qu'en 2023-2024.

Avec la décision de lancer une stratégie de décarbonation des économies, l'UE a par ailleurs bâti un Pacte vert, dont deux axes fondamentaux concernent directement le secteur agricole : l'axe « Biodiversité » et surtout l'axe « De la ferme à la fourchette » (*Farm to Fork*). Le Pacte vert résulte d'une forte poussée électorale des écologistes en 2019, dont il a fallu tenir compte du côté de la Commission européenne en inscrivant l'environnement et le climat au rang des priorités de la Commission von der Leyen. Amorcé dès 1999, le processus de verdissement de la PAC – l'attribution des aides directes étant de plus en plus conditionnée par l'intégration des pratiques culturales et d'élevage dans des programmes écologiques, qualifiés par l'UE d'« éco-régimes » – atteignait ainsi son point culminant avec la PAC 2023-2027, en étroite articulation avec le Pacte vert qui, dans

sa dimension *Farm to Fork*, prévoit à l'horizon 2030 une agriculture restreignant notamment ses usages d'engrais (-20 %), de pesticides (-50 %), et d'antibiotiques pour les animaux (-50 %), ainsi qu'une extension des surfaces cultivables à l'agriculture biologique (de 10 % en 2020 à 25 % en 2030). Une telle stratégie a été perçue par les agriculteurs comme une menace portée à l'endroit de l'acte de production. Mais l'essentiel des raisons de la colère montante des agriculteurs est ailleurs, c'est-à-dire dans le risque potentiel d'un décrochage de la production, des exportations et du revenu agricole européen au profit de concurrents étrangers, si d'aventure le Pacte vert était appliqué en l'état<sup>13</sup>.

À tort ou à raison, le Pacte vert a été perçu comme un vecteur du discours sur la décroissance, d'autant plus que les agriculteurs sont appelés à prendre un tournant environnemental plus ferme (pratiques culturales économes en eau, d'où le débat autour des bassines, sortie programmée de l'usage des néonicotinoïdes et du glyphosate pour certaines cultures...). Que les consommateurs soient eux-mêmes invités à s'associer à cette perspective de changement climatique, par une diminution de leur consommation de viande par exemple, ne fait qu'exacerber la crise agricole, puisque les éleveurs y voient une source supplémentaire de vulnérabilité économique pour leur outil de production. En réalité, l'ambition de l'UE au travers de ce Pacte vert est certes d'enclencher une dynamique de décarbonation de l'agriculture, mais surtout de lancer un nouveau – bien qu'hypothétique comme le montre la crise agricole – régime de croissance agricole reposant sur d'autres fondements que ceux mis en œuvre à la fin des années 1950.

L'originalité de la période actuelle réside dans le fait que les décisions européennes et/ou nationales en matière de climat et d'écologie ont

<sup>13</sup> Sans pouvoir développer plus avant ce point, indiquons seulement que toutes les études d'impacts réalisées sur ce Pacte vert (*Farm to Fork*), qu'elles émanent des États-Unis, de différentes universités européennes ou même du Centre commun de recherches de l'UE, convergeaient pour dire que l'application de projet *Farm to Fork* devrait se traduire par des baisses de ces indicateurs économique-agricoles, et notamment des productions végétales comme animales. Dans le même registre, la décision du gouvernement des Pays-Bas de réduire drastiquement le cheptel laitier participe de cette ambition de diminuer la production afin d'émettre moins de GES. Sur la question de l'extension des surfaces agricoles à l'agriculture biologique, il est avéré que l'objectif serait de moins en moins atteignable à mesure que, sous l'impulsion du retour de l'inflation à partir de 2021, la consommation de produits issus de l'agriculture biologique s'affaiblissait. Sur la crise de l'agriculture biologique, lire Catteau, 2023 : 39-46.

provoqué des réactions hostiles de la part des agriculteurs d'autres États membres. Évoquons en premier lieu le cas des Pays-Bas. Il a été demandé aux agriculteurs néerlandais de diminuer leur cheptel de vaches laitières, afin de contribuer à réduire la production nationale de lait – qui avait beaucoup augmenté depuis la sortie des quotas laitiers en 2015 après quarante ans de contrôle des volumes –, donc des émissions de gaz à effet de serre (GES) que cette production occasionne, ainsi que les importations en provenance du Brésil et des États-Unis de soja destiné à l'alimentation du bétail. La réaction des agriculteurs néerlandais a été immédiate, et leur révolte, jusque dans les rues, s'est concrétisée par la formation d'un nouveau parti politique, le *BoerBurgerBeweging* (B.B.B., ou mouvement agriculteur-citoyen), lequel a obtenu des sièges au Parlement lors de l'élection du printemps 2023. Une crise agricole qui, aux Pays-Bas, a contribué à l'éclosion d'une crise politique, puisque ce pays ne fonctionne qu'avec un gouvernement provisoire.

La crise agricole trouve aussi son origine dans le développement d'une stratégie commerciale de l'UE qui s'est traduite par une multiplication d'accords de libre-échange (ALE) avec des économies tierces (Chili, Mexique, Canada, MERCOSUR, Ukraine...), pour contourner une OMC ne parvenant pas à boucler le cycle de Doha amorcé en 2001. Ces ALE mettent en concurrence des agriculteurs dont les différentiels de coûts de production sont nombreux, aux écarts de normes importants, aux traitements divergents de la main-d'œuvre salariée, sans oublier la question, qui a son importance dans les transactions commerciales, de la parité des devises. Ces ALE ont soulevé des débats contradictoires, opposant principalement certains États membres et la Commission européenne aux agriculteurs, qui voient dans cette politique commerciale de l'UE un vecteur supplémentaire de la « désagricolisation » de l'Europe, ou, comme on le disait autrefois lorsque les économistes se réclamant de Marx s'étaient penchés sur la question agraire, de « prolétarianisation » des agriculteurs<sup>14</sup>. Pour rester sur ce registre de l'agriculture dans le mode de production capitaliste, l'enjeu de l'ouverture commerciale du marché européen par des contingents à droits de douane nuls ou fortement réduits – viandes, oléagineux, sucre, miel... – contient implicitement la question du coût de la nourriture pour les populations salariées de l'UE, question qui a constitué

---

<sup>14</sup> Sur cette question des rapports entre agriculture et capitalisme, se reporter à Pouch, 2023.

un axe central pour la théorie économique et son approche de la répartition de la richesse depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

La guerre en Ukraine forme un autre fondement important de la crise agricole qui secoue l'UE. Avec son dispositif d'aide protéiforme à l'Ukraine, la Commission a accéléré la mise en application de l'accord commercial signé en 2015 avec Kiev. Le démantèlement des droits de douane pour des produits agricoles ukrainiens, depuis le début de la guerre, entre dans la batterie de mesures visant à doter ce pays de leviers économiques et financiers suffisamment robustes pour poursuivre son effort de guerre et préserver son activité productive. L'allègement, voire la suppression, des tarifs douaniers jusque-là appliqués, a permis à l'Ukraine d'exporter des volumes conséquents de produits agricoles et alimentaires, à l'image du poulet, des œufs, et du sucre. À titre d'exemple, l'Ukraine est devenue en 2023, le second fournisseur de sucre de l'UE, derrière le Brésil (passage de 21 000 tonnes avant la guerre, à plus de 400 000 en 2023, avec une projection de 700 000 en 2024, principalement vers la Roumanie, la Pologne, l'Italie, et dans une moindre mesure vers la France, qui est pourtant le premier producteur européen de sucre).

C'est toutefois sur le blé que la tension a atteint une acuité particulière depuis le début du conflit en Ukraine. Rappelons ici quelques éléments chiffrés. Avant la guerre, l'Ukraine représentait 4 % de la production mondiale de blé, et 7 % des exportations. Les ratios pour la Russie étaient respectivement de 9,6 et de 18 %. En 2023, l'Ukraine reculait sur la production à 3 %, mais ses exportations ont légèrement augmenté, à 8 % (pour la Russie, les données sont 11 et 23 %). À l'horizon 2025, l'Ukraine serait à 3 % de la production mondiale (11,3 % pour la Russie), et à 6 % pour les exportations, contre 24,5 % pour la Russie. Au passage, ces quelques données chiffrées, issus du *Conseil international des céréales*, montrent que l'agriculture mondiale, dans sa dimension céréalière en particulier, pourrait être touchée par un processus de « russification » des marchés.

Si l'Ukraine a pu accroître sa part dans les exportations mondiales, c'est parce que, malgré son décrochage sur la production, ses stocks devaient être écoulés. Empêchée par la voie maritime, elle a obtenu des facilités logistiques

---

<sup>15</sup> Les agriculteurs exposés au risque de ces ALE revendiquent une évaluation des gains et des pertes émanant de l'application de ces accords, une exclusion des secteurs les plus vulnérables des négociations commerciales bilatérales, et une plus grande transparence de la part de la Commission européenne lorsqu'elle négocie (la politique commerciale – négociation et signature – relève de la compétence exclusive de la Commission, même si elle est mandatée par les États membres).

pour emprunter les voies fluviales, ferroviaires et terrestres, assorties d'un démantèlement douanier mis en œuvre par Bruxelles. Si la France a été épargnée par ces exportations ukrainiennes de blé en raison de sa position de premier producteur et exportateur de blé de l'UE (25 % de la production des 27 et un taux d'autosuffisance de plus de 200 %), d'autres États membres ont manifesté une réelle hostilité envers le transit du blé ukrainien sur leurs territoires, à l'origine d'une nouvelle phase de la contestation de la politique commerciale européenne. Parmi eux, la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Hongrie sont les emblèmes de ce rejet, puisqu'elles ont adopté des mesures destinées à fermer leurs frontières au blé ou au maïs ukrainien, puisque l'afflux de ces tonnes de céréales exerçait une pression à la baisse sur les prix intérieurs, au détriment des agriculteurs et au bénéfice des opérateurs commerciaux qui ont vu dans l'infériorité du prix du blé provenant d'Ukraine une opportunité de s'approvisionner à moindre coût.

L'évolution de l'Europe agricole fait donc époque. L'affirmation du libéralisme dans les années 1980 s'est propagée dans le secteur agricole, au point d'aboutir à la création d'un vaste espace de rivalités commerciales dans lequel s'affrontent les principaux pays producteurs. Dans le cas de l'Ukraine, l'aide commerciale a transformé cette nation en un rival agricole, qui, avec la perspective d'une adhésion dans les prochaines années, occupera une place croissante dans la hiérarchie des pays producteurs et exportateurs de produits agricoles et alimentaires, faisant craindre aux agriculteurs français un basculement du centre de gravité de l'agriculture européenne vers l'Est. Ainsi, au principe relativement consensuel d'une aide à l'Ukraine, s'est substituée une crainte de voir s'affirmer en agriculture une puissance rivale et une réallocation potentielle des pouvoirs de marché. En agriculture comme dans le reste de l'économie, l'absolutisme concurrentiel, qui a incarné une sorte d'horizon indépassable des sociétés, est aujourd'hui largement remis en cause, et a ouvert la voie à une résurgence de l'idée de souveraineté alimentaire<sup>16</sup>.

La crainte d'une aggravation et d'une propagation de la colère agricole, surtout à proximité d'une échéance électorale, a poussé la Commission européenne à assouplir ou à modifier certaines de ses décisions et à procéder à un allègement de ses ambitions. C'est le cas des critères environnementaux

---

<sup>16</sup> Il y a convergence sur le thème des ambitions de l'UE de mettre l'agriculture sur la voie de la concurrence, du marché mondial, en démantelant par étapes successives ce qui fut au fondement même de la PAC. Sur ces transformations structurelles des économies capitalistes, lire par exemple Orléan, 2013 : 9-20. Voir également Pouch & Raffray, 2023 : 85-129.

de la PAC (suppression des 4 % obligatoires de jachère, de l'organisation des rotations des cultures...), ou de la révision des facilités commerciales allouées à Kiev, puisque les freins à l'importation ont été instaurés par l'UE jusqu'en juin 2025. C'est aussi le Pacte vert qui a été retouché, puisque l'objectif de réduction de 50 % de l'usage des pesticides a été supprimé.

Dans un capitalisme mondial désormais très fragmenté, l'UE et certains États membres ont pris la mesure de leur degré de dépendance (matériel médical chinois pendant la pandémie de Covid-19, gaz russe depuis le début de la guerre...), des effets de la guerre sur la recomposition des flux commerciaux, et affichent une volonté de ne pas reproduire le même schéma pour l'agriculture et l'alimentation. C'est ce qu'ont exprimé de manière sous-jacente les agriculteurs allemands. Au-delà de la question de la fiscalité sur le gasoil, la crise agricole en Allemagne est innervée par la menace que la PAC, le Pacte vert et les choix nationaux fixés par Berlin, très axés sur l'environnement, font peser sur la production agricole nationale, au point de plonger une fois de plus le pays dans la dépendance, sachant que l'Allemagne enregistre le premier déficit commercial agroalimentaire de l'UE depuis que le Royaume-Uni est sorti (déficit des échanges de 15 à 20 milliards d'euros par an en moyenne) (Mensah & Rudloff, 2023 : 1-30).

L'action institutionnelle de la Commission (et de sa toute puissante Direction générale de la concurrence), articulée sur une vision du marché auto-régulé, sur la croyance dans les vertus inégalées du marché, fait l'objet de nombreuses critiques. Si les réformes de la PAC, dont on a dit plus haut qu'elles reposaient sur une conviction, celle de la croyance en les vertus inégalées du marché, ont suscité une adhésion plus ou moins franche de la part des agriculteurs, elles ont *in fine* peu à peu abouti à réveiller les désaccords, les oppositions, les craintes, voire le rejet, dès lors que les contextes économique, sanitaire et géopolitique ont en l'occurrence changé (Boyer, 2021 ; Streeck, 2023). Au travers de la PAC, on mesure à quel point les contestations agricoles et la résurgence de l'idée de souveraineté alimentaire, trouvent leur fondement dans le fait que, peu à peu, les réformes agricoles ne parvenaient plus à dissimuler leurs soubassements libéraux, leur ancrage dans le modèle de l'économie concurrentielle<sup>17</sup>. C'est pourquoi la crise agricole a pris une acuité particulière dans l'UE depuis plus d'une année, et met au jour les contradictions de l'Europe. Elle a fait converger des agriculteurs de pays qui sont traditionnellement interventionnistes, et d'autres qui sont

<sup>17</sup> Sur cet aspect de la question européenne, voir Picavet, 2013 : 65-78.

historiquement davantage en phase avec la logique du marché concurrentiel. Elle est en quelque sorte la traduction des tensions entre le politique et l'économique, dont l'un des points saillants réside dans l'impossibilité actuelle de déterminer des compromis politiques visant à stabiliser les rapports sociaux de production en agriculture.

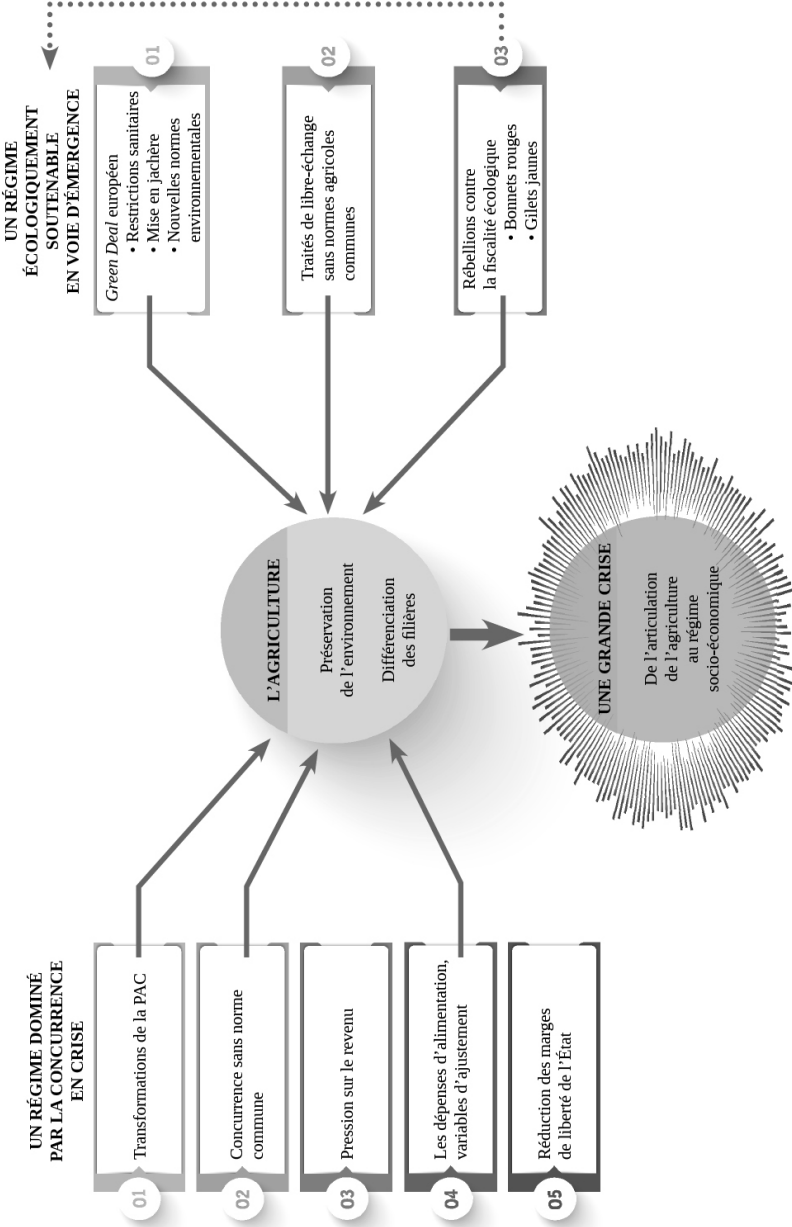
## **L'agriculture, partie prenante d'un changement d'époque**

Finalement le secteur agricole et alimentaire est loin d'être un isolat souffrant de maux spécifiques, propres à des marchés atypiques et à des défis sans équivalent dans le reste de l'économie. Au contraire, il est soumis à des forces qui traversent la plupart des autres secteurs (voir figure 1).

### *La concurrence remplace les coordinations institutionnalisées*

L'abandon d'un pilotage des prix par la PAC tient, certes, aux problèmes de surproduction qu'avait causés la fixation de prix d'intervention supérieurs à ceux du marché mondial. On pouvait alors imaginer diverses re-compositions en direction de la différenciation par la qualité et de la préservation de l'environnement (Allaire & Boyer, 1995). En fait, triomphe un mouvement général de déréglementation qui affecte tous les secteurs, y compris l'agriculture, car les gouvernements successifs sont convaincus par les arguments des économistes qui font du « signal prix » le vecteur d'une allocation efficace des ressources. Le dépérissement des conventions collectives nationales, l'abandon de l'indexation des salaires sur les prix (et la productivité) et des retraites sur les salaires induisent une différenciation du revenu salarial en fonction du résultat de la concurrence entre entreprises. Les trajectoires s'individualisent tout comme le revenu des agriculteurs en fonction des différentes filières et selon la taille des exploitations. Il en est de même pour le système bancaire de plus en plus régi par la concurrence entre instruments et entités financières : les processus spéculatifs qui débouchent sur des crises se multiplient, contrepartie de l'élasticité de l'offre et des innovations financières s'affranchissant du contrôle des pouvoirs publics. Autant d'instabilités qui se répercutent sur l'agriculture, elle-même soumise à l'impératif concurrentiel.

Figure 1 – L'agriculture prise en tenaille entre domination de la concurrence et impératif écologique



### *Une internationalisation sans règles du jeu*

La mise en concurrence ne se limite pas aux entreprises. Elle porte aussi sur les territoires. La quasi complète mobilité internationale des biens et des capitaux discipline tant les firmes que les gouvernements. Or, la concurrence peut s'avérer désastreuse lorsque la qualité des biens échangés n'est pas garantie par l'existence de normes communes en termes de qualité<sup>18</sup>. C'est la grande faiblesse des traités de libre-échange traditionnels qui fixent des quotas ou des droits de douane, car ils mettent en concurrence des pays dont les réglementations fiscales, sociales et environnementales sont hétérogènes. Ainsi, les mauvais produits chassent les plus vertueux en termes de préservation des biens publics mondiaux, tels l'habitabilité de la terre et la biodiversité. D'autant plus que le tribunal de règlements des différends de l'OMC n'est plus en mesure d'arbitrer les conflits commerciaux qui se multiplient, autre exemple de désinstitutionnalisation, en l'occurrence des relations internationales. Un échec équivalent se manifeste sur les marchés agricoles d'autant plus que la PAC a réduit beaucoup de ses ambitions en matière de normes sanitaires et environnementales. C'est dire la puissance des forces qui déstabilisent les agricultures nationales.

### *Un éclatement des solidarités sectorielles*

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'encadrement public des secteurs par l'équivalent de structures de concertation de type corporatiste leur conférait une certaine unité. Au fur et à mesure des dérèglementations, de la décentralisation des négociations salariales au niveau des entreprises, de l'ouverture internationale et du dépérissement des politiques industrielles sectorielles, les trajectoires des firmes se sont fortement différenciées au sein d'un même secteur d'activité (OCDE, 2016). Certaines entreprises sont devenues exportatrices, voire ont ouvert des établissements à l'étranger, d'autres ont disparu ou se sont repliées sur des marchés domestiques de niches. Cette brèche traverse l'industrie manufacturière : les grandes firmes du CAC40 sont en bonne place dans la concurrence mondiale alors que continue à dépérir le terreau des PME – dont l'activité principale de certaines d'entre elles est la transformation agroalimentaire, comme le montre historiquement une région comme la Bretagne. Il en est de même pour l'agriculture. D'un côté, certaines filières

---

<sup>18</sup> Deux contributions essentielles sur ce thème : Akerlof, 1970 : 488-500 ; Stiglitz, 1987 : 1-48.

brillent à l'exportation (céréales, produits viticoles, produits laitiers, sucre) et alimentent un surplus du solde commercial agricole – au demeurant fragilisé par la montée en régime de redoutables concurrents, notamment au sein même de l'UE comme la Pologne. De l'autre, une certaine renationalisation des politiques agricoles au sein d'une PAC réformée (avec l'instauration notamment des Plans stratégiques nationaux depuis 2023) et les bas coûts de production de pays qui ont négocié des traités commerciaux avec l'UE impliquent, à terme, la mise en péril d'autres filières, autrefois prospères. Ajoutons que l'extrême différenciation des formes d'emploi et d'activité témoigne de l'éclatement de l'unité de l'agriculture (Magnan & Laurent, 2023 : 419-427). Ainsi peut-on diagnostiquer une crise sociale du fait du dépérissement de la ferme familiale, mais pas de crise économique agricole au sens strict. On pourrait dire que la crise actuelle est l'expression de la fin d'un modèle, celui de l'agriculture familiale, de la fin d'une identité professionnelle, un chemin ouvert vers une « agriculture sans agriculteurs », comme le disent François Purseigle et Bertrand Hervieu (Purseigle & Hervieu, 2022).

### *La financiarisation pilote les processus économiques*

En dépit de la crise du régime de croissance tiré par l'innovation et la globalisation financière, ouverte en 2008 aux États-Unis, la valeur actionnariale continue à dominer la gestion des entreprises cotées en Bourse et impliquer une concentration du capital à l'échelle internationale. Ainsi, le processus de financiarisation affecte tous les secteurs puisque les marchés à terme sont déterminants. Initialement conçus pour couvrir les producteurs du risque d'évolution des prix, ils sont aussi devenus les lieux de spéculation pour des financiers. Les bulles correspondantes interfèrent avec les stratégies des entreprises, sachant que le temps de la production ne peut s'ajuster à celui de la finance (Boyer, 2013 : 69-88). Les produits agricoles n'échappent pas à cette logique, ce qui perturbe l'ajustement de la production et de la demande (Aït-Youcef & Gal Del Lo, 2017 : 45-66). De la même façon, tout actif a vocation à servir de base à un produit dérivé, partie prenante de l'optimisation des portefeuilles. Les terres agricoles sont soumises à cette logique et ce n'est pas sans conséquence sur la viabilité de la ferme traditionnelle (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2022). *A contrario*, à partir d'un accaparement de réserves foncières, peuvent se constituer de grandes entreprises qui vont mobiliser des rendements d'échelle, qui à leur tour trouvent leurs débouchés

sur le marché mondial. Ce mouvement exerce une forte pression sur les exploitations de l'agriculture, contraintes de s'endetter pour investir et se moderniser.

En d'autres termes, le basculement de la hiérarchie des formes institutionnelles – sous la domination de l'articulation à l'économie mondiale et du régime financier – s'impose à l'agriculture. Ses formes traditionnelles d'organisation sont progressivement érodées. On comprend dès lors les faibles degrés de liberté des responsables politiques, condamnés à ralentir le processus à l'œuvre et couvrir les coûts sociaux encourus par les perdants de cette nouvelle époque des capitalismes.

### *L'érosion des spécificités sectorielles par des outils de gestion génériques*

L'émergence puis l'affirmation du capitalisme de plateforme ont montré la capacité d'un modèle de gestion fondé sur le numérique à se constituer à partir d'une activité particulière – pour Amazon, la vente de livres – puis de s'étendre à toutes les autres à partir de la même logistique et du système de gestion de l'information, précédemment construit. En quelque sorte, le modèle d'affaire est si puissant qu'il transcende les avantages concurrentiels qui dérivent des savoir-faire idiosyncratiques propres à chaque secteur (Montalban, 2023 : 529-536). C'est un extraordinaire mécanisme de renouvellement des rendements d'échelle, donc de conquête de marchés, d'abord domestiques puis internationaux. Après une longue période de pertes, la rentabilité se consolide et implique une rapide concentration du capital. Toutes proportions gardées, cette même logique prévaut dans l'agriculture. De nouveaux entrants, sans connaissances particulières quant à l'activité agricole, mobilisent toutes les procédures élaborées dans d'autres secteurs – numérique, observation par satellites, automatisation, optimisation, gestion du travail et de la sous-traitance – pour construire une *firme agricole* répondant aux impératifs de cette nouvelle période (Purseigle & Hervieu, 2022). La lutte est inégale par rapport à la ferme « familiale », pourtant considérablement transformée en réponse aux changements de la PAC. Clairement, le numérique dévalorise les compétences patiemment accumulées par les paysans puis les agriculteurs, car l'*épistémè* l'emporte sur la *techné*, tout en tenant compte de la diversité des processus à l'œuvre selon la taille des exploitations et les filières. Tel est l'un des prismes qui

permet d'analyser les transformations de l'agriculture. Non pas une rébellion paysanne comme les autres, mais une rupture historique.

*Plus manifeste est la dépendance, plus forte s'exprime la revendication de souveraineté*

Voilà qui permet d'interpréter la prolifération du vocable « souveraineté » dans les programmes politiques qui, hier encore, vantaient les mérites d'une ouverture internationale sans restriction. La pandémie de Covid-19 fait ressortir la pénurie de masques de protection, de médicaments de base, de lits d'hôpitaux et de personnel médical. Les responsables prennent brutalement conscience que l'offre nationale a quasiment disparu et que le pays dépend d'un petit nombre de producteurs lointains, souvent chinois ou indiens. Les experts passent alors en revue les produits stratégiques, pas seulement en matière de santé mais aussi d'autonomie économique – les microprocesseurs – et de sécurité nationale. C'est l'ère de la souveraineté : sanitaire, industrielle, technologique, économique (Primat *et al.*, 2022). Ce terme se substitue à ceux de nationalisme, de patriotisme si ce n'est de protectionnisme. Lorsqu'éclate la révolte paysanne de 2023-2024, voilà que le mot d'ordre est étendu à l'agriculture et l'alimentation. C'est ainsi que les gouvernements entendent défendre l'agriculture traditionnelle. C'est ignorer la toute-puissance de la concurrence internationale qui, même inhibée par des mesures protectionnistes, continue à éroder la cohérence des systèmes productifs nationaux, que l'insertion dans les chaînes de valeurs globales a évité. Certes la dépendance en matière agricole n'atteint pas le niveau extrême observé pour les panneaux solaires, les éoliennes, les batteries, les métaux rares et les micro-processeurs, mais elle est suffisante pour rendre plus que problématique un compromis prolongeant l'agriculture des 30 glorieuses.

*Favoriser les consommateurs ou défendre les producteurs ?*

Le devenir de l'agriculture s'inscrit dans un débat qui se constitue dès la fondation de l'économie politique : l'Angleterre avait-elle intérêt au libre-échange pour s'approvisionner au meilleur prix quitte à sacrifier son agriculture ? Déjà la question était celle de la répartition du revenu entre rentes, profits et salaires. L'histoire économique a vu alterner ouverture internationale et repli protectionniste, épisodes au cours desquels la défense ou non d'une agriculture nationale était posée. Avec la construction

européenne vient d'abord la PAC, puis ses réformes au profit de l'application du principe de concurrence libre et non faussée : les prix agricoles se forment sur le marché mondial pour nombre de produits. Les autorités de la concurrence se placent du point de vue de consommateurs qui bénéficient de prix avantageux grâce au commerce mondial. La contrepartie n'est autre que l'élimination des fermes non compétitives, de sorte que l'évolution du système productif agricole sert de variable d'ajustement. Il faut aussi mentionner la place de la grande distribution quant à la formation des prix alimentaires en distinguant les intermédiaires que sont les centrales d'achat et les enseignes commerciales qui se livrent une dure concurrence. Cela conduit à prendre en compte les régimes alimentaires dans l'analyse des transformations de l'agriculture et du régime de croissance lui-même (Allaire, 2022 : 471-479). Ce sont autant de facteurs qui réduisent le pouvoir de négociation des exploitations agricoles, devenues les moins compétitives.

Ces mêmes processus ont hâté la désindustrialisation de la plupart des économies européennes. Le contraste est frappant avec la Chine : la défense des consommateurs passe après la constitution d'un compromis productiviste favorisant l'émergence de puissantes entreprises nationales et internationales. Sous cette menace, les autorités européenne et nord-américaine sont incitées, via les revendications des mouvements populistes, à mieux défendre les entreprises nationales. Et voilà que s'amorce un nouveau mouvement de balancier en faveur de la constitution de champions nationaux protégés par des barrières protectionnistes, des normes sociales et environnementales, sans que l'on se demande si le remède n'est pas plus dangereux que le mal qu'il entend soigner. La réactivité à l'inattendu, l'émotion et les préférences doctrinales opposent à nouveau le bien et le mal, libre-échange et protectionniste. Quitte à oublier que les modalités d'insertion dans l'économie mondiale sont multiples (biens, capitaux, migrations, droits de propriété, droit du sol, etc.) et que le libre-échange intégral est une fiction.

### *La panne du calcul économique public*

En France, le régime de l'après-guerre a reposé sur l'alliance entre un compromis fondateur, sa déclinaison dans la hiérarchie institutionnelle dominée par le rapport salarial et un calcul économique assurant une certaine cohérence des choix publics au niveau décentralisé (Guesnerie, 2006). Une

planification indicative complétait le dispositif. Cet édifice a été abandonné en conformité avec la croyance en vertu de laquelle la libéralisation des marchés rendait ces procédures obsolètes. Or, en 2024, il serait fort utile de disposer d'études comparant le scénario de la poursuite de la domination du principe de concurrence avec une variété d'alternatives mettant en jeu les différents leviers de l'insertion internationale. Le choix ne serait pas binaire, mais multiple en réponse à la complexité des options ouvertes. Par exemple, comment moduler l'entrée des produits chinois qui contribuent à la lutte contre le changement climatique tout en favorisant le rattrapage des entreprises européennes ? De la même façon, pour l'agriculture : comment utiliser les gains des secteurs exportateurs pour organiser la reconfiguration du système productif agricole ? C'est encore plus nécessaire pour calibrer rationnellement les aides à la conversion énergétique et écologique, puisque les mesures ont été soit par trop généreuses par rapport aux économies de CO<sub>2</sub>, soit insuffisantes. L'agriculture est aussi victime de ce dépérissement des outils de l'État, et de l'improvisation et l'amateurisme qui en résultent.

*Le report du coût des ajustements énergétiques et environnementaux sur les plus faibles, dont les agriculteurs*

Il convient de faire un autre rapprochement entre l'agriculture et l'ensemble de l'économie. L'UE a en effet choisi d'édicter des normes de plus en plus strictes afin d'inciter les acteurs à accélérer les décarbonations des activités et la préservation de l'environnement et du climat (voir figure 1). Dans la mesure où les aides à ces conversions sont restées modestes, c'est la survie des exploitations les plus fragiles qui est en jeu, ce qui explique la vigueur de la rébellion du monde agricole. En un sens, son origine rejoint celle de la protestation des bonnets rouges puis des gilets jaunes, qui s'opposaient à une fiscalité écologique, considérée comme injuste, car pesant sur les catégories socio-économiques déjà marginalisées par les restructurations industrielles et la révision à la baisse de la couverture sociale.

Dans l'un et l'autre cas, les gouvernements successifs ont été contraints de revenir sur leur décision : abandon de la taxation écologique, poursuite des subventions au fuel agricole, report et/ou atténuation des normes sanitaires et environnementales. Le pilotage de la transformation énergétique et environnementale par la taxation et les normes a montré ses limites. Le contraste est frappant par rapport aux États-Unis dont les autorités ont choisi les crédits d'impôts et les subventions pour favoriser la diffusion

des techniques vertes. L'analyse comparative fait ressortir trois trajectoires distinctes, respectivement aux États-Unis, en Chine et dans l'UE. Le destin de chacune des agricultures s'inscrit dans trois logiques différentes<sup>19</sup>.

### *Une grande crise*

À la lumière des développements qui précèdent, il est possible de proposer une caractérisation de la situation de l'agriculture. Elle n'est pas l'expression d'un accident conjoncturel ou d'un typique cycle agricole qui fait alterner surproduction puis ajustement. À cet égard, la taxonomie des crises proposée par la théorie de la régulation peut être transposée du niveau macroéconomique à celui de l'agriculture<sup>20</sup>. La révolte paysanne de 2024 rend manifeste l'arrivée aux limites des dispositifs institutionnels qui encadrent l'activité agricole et tout particulièrement le caractère dysfonctionnel de l'articulation entre niveau européen et national. Dans l'urgence, gouvernements et Commission européenne doivent prendre des mesures *ad hoc* – y compris l'abandon de certaines mesures concernant la préservation de l'environnement – afin de calmer la colère des paysans. Il s'agit donc d'une crise de l'équivalent du mode de régulation agricole. Mais cela implique aussi la remise en question de l'articulation de l'agriculture avec le régime d'accumulation opérant au plan macroéconomique, soit une crise qui hypothèque la viabilité de la trajectoire de moyen-long terme de l'agriculture. Cette crise est donc beaucoup plus difficile à surmonter que celles du passé. La crédibilité des gouvernements n'est plus assurée. La contestation sociale est susceptible de se convertir en crise politique. En effet, la rébellion paysanne remet en question l'orientation stratégique des gouvernements qui se sont succédé, mais qui ont mis en œuvre avec constance des mesures de libéralisation déléguant au principe de concurrence l'organisation de l'économie, si ce n'est de la société. Le paradigme économique fait question, et c'est un autre indice d'une grande crise.

---

<sup>19</sup> Ce thème a été développé dans d'autres publications, en particulier dans Pouch & Raffray, 2022.

<sup>20</sup> Pour une présentation de cette taxonomie, se reporter à Boyer, 2015.

## Pour ne pas conclure

On ne saurait sous-estimer l'impact du choc qu'a constitué depuis 2022 l'invasion par la Russie de l'Ukraine, car les gouvernements ont été contraints à un brutal *aggiornamento* de leurs objectifs et de leurs moyens d'action. L'illusion d'un système de relations internationales pacifiées par le commerce, les flux de capitaux et l'étroite interdépendance économique des États-nations s'est dissipée (Pouch, 2024 : 1-19). Dès lors la défense de la sécurité nationale, dans tous les sens du terme, supprime celui de l'optimisation de la performance économique.

La réaction première est de considérer que si le libre-échange a montré ses limites, le temps de la souveraineté nationale est venu, avant de découvrir la dureté de l'arbitrage entre autonomie productive et agricole et niveau de vie. Se priver des prix bas des approvisionnements venus d'ailleurs n'est en rien une garantie de l'émergence d'alternatives pour le vieux continent. En ce sens, le retour de l'opposition canonique entre progressistes internationalistes et populistes souverainistes n'est pas à la hauteur des enjeux de la période. C'est l'un des principaux enseignements qu'il est suggéré de retenir de la crise actuelle.

## Références bibliographiques

- AÏT-YOUCÉF Camille & DEL LO GAYE, 2017. « L'influence de l'activité financière sur la volatilité des prix des denrées alimentaires », *Mondes en développement*, 179, p. 45-66. URL : <https://doi.org/10.3917/med.179.0>.
- AKERLOF George, 1970. « The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *The Quarterly Journal of Economics*, 84/3, p. 488-500.
- ALLAIRE Gilles, 1988. « Le modèle développement agricole des années 1960 », *Économie rurale*, 184-186, mars-août, p. 171-181.
- ALLAIRE Gilles, 2017. « L'ambivalence de la socialisation de l'agriculture », in G. Allaire & B. Daviron (éd.), *Transformations agricoles et agroalimentaires. Entre écologie et capitalisme*, Versailles, éditions Quæ, p. 365-384.

- ALLAIRE Gilles, 2023. « Régimes d'accumulation et socialisation de l'agriculture », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse & T. Lamarche (éd.), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, p. 471-479.
- ALLAIRE Gilles & BOYER Robert, 1995. *La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, INRA/Economica.
- AUGÉ-LARIBÉ Michel, 1955. *La révolution agricole*, Paris, Albin Michel.
- BARRAL Pierre, 1968. *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- BOINON Jean-Pierre, 2011. « Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945 », *Économie et Statistique*, 444-445, p. 19-37.
- BOLTANSKI Luc, 2009. « L'inquiétude sur ce qui est. Pratique, confirmation et critique comme modalités du traitement social de l'incertitude », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 5, p. 163-179.
- BOYER Robert, 1978. « La crise actuelle : une mise en perspective historique. Quelques réflexions à partir d'une analyse du capitalisme français en longue période », *Critiques de l'économie politique*, nouvelle série, 7-8, p. 4-113.
- BOYER Robert, 2013, « Les crises financières comme conflit de temporalité », *Vingtième Siècle*, janvier-mars, p. 69-88.
- BOYER Robert, 2015. *Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation et des crises*, Paris, La Découverte.
- BOYER Robert, 2021. *Les capitalismes face à la pandémie*, Paris, La Découverte.
- CATTEAU Magali, 2023. « La crise de l'agriculture biologique : jusqu'où ? », *Paysans et société*, 401, septembre-octobre, p. 39-46.
- COLLECTIF, 1987. « Les agriculteurs français face à une nouvelle crise », *Sociologie du travail*, 29/4. URL : [https://www.persee.fr/issue/sotra\\_0038-0296\\_1987\\_num\\_29\\_4](https://www.persee.fr/issue/sotra_0038-0296_1987_num_29_4).

- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1985. *Perspectives de la Politique agricole commune*, Historical archives of the European Union. URL : [https://archives.eui.eu/en/fonds/331288?item=CEUE\\_SEGE-01.01.01.19-COM\(1985\)0333](https://archives.eui.eu/en/fonds/331288?item=CEUE_SEGE-01.01.01.19-COM(1985)0333).
- COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, 1969. « Mémorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté Économique Européenne », *Bulletin de la Communauté économique européenne*, Mars, 3/69.
- DELORME Hélène, 2001. *L'Europe agricole : du protectionnisme modernisateur au libéralisme compensé*, Paris, Les Presses de SciencesPo.
- GUESNERIE Roger, 2006. « De l'utilité du calcul économique public », *Économie et prévision*, 175-176, p. 1-14. URL : <https://doi.org/10.3917/ecop.175.0001>.
- LACOMBE Philippe, 1983. « Où va l'agriculture française ? Questions et débats », *Économie rurale*, 155, mai-juin, p. 64-69.
- LEGRAS Guy, 1993. « L'Uruguay Round et la réforme de la PAC », *Politique étrangère*, 2, 58, p. 325-331.
- LYNCH Edouard, 2019. *Insurrections paysannes. De la terre à la rue. Usages de la violence au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vendémiaire.
- MAGNAN Axel & LAURENT Catherine, 2023. « Changement institutionnel et rapport social d'activité », in Boyer R., Chanteau J.-P., Labrousse A., et Lamarche T. (éd.), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, p. 419-427.
- MAHÉ Louis-Pascal & ROUDET Michel, 1980. « La politique agricole française et l'Europe verte : impasse ou révision ? », *Économie rurale*, 135, janvier-février, p. 12-27.
- MARTIN Jean-Philippe, 2014. « Les contestations paysannes autour de 1968. Des luttes novatrices mais isolées », *Histoire et sociétés rurales*, 41/1, p. 89-136.
- MENSAH Kristina & RUDLOFF Bettina, 2023. « Épis et alliances. La politique agricole allemande française et européenne, entre souveraineté alimentaire et environnement », *Notes de l'IFRI*, visions franco-allemandes, 35, décembre, p. 1-30.

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, 2022. « Financiarisation de la production agricole : une analyse des enjeux fonciers », *Analyse*, 174. URL : <https://agriculture.gouv.fr/financiarisation-de-la-production-agricole-une-analyse-des-enjeux-fonciers-analyse-ndeg-174>.
- MONTALBAN Matthieu, 2023. « Économie numérique et organisation industrielle : enjeux du capitalisme de plateformes », in Boyer R., Chanteau J.-P., Labrousse A. et Lamarche T. (éd.), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, p. 529-536.
- OCDE, 2016. *Entrepreneurship at a Glance*, Paris, Éditions OCDE. URL : [https://doi.org/10.1787/entrepreneur\\_aag-2016-en](https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2016-en).
- ORLÉAN André, 2013. « Le néolibéralisme entre théorie et pratique », *Cahiers philosophiques*, 133, p. 9-20.
- PICAVET Emmanuel, 2013. « L'approche économique, le rejet du néolibéralisme et l'Europe », *Cahiers philosophiques*, 133, p. 65-78.
- PORTER Jane M. & BOWERS Douglas M., 1989. *A Short History of U.S. Agricultural Trade Negotiations*, U.S. Department of Agriculture, Washington D.C, Agriculture. Staff Report, AGES 8923. URL : <https://www.ers.usda.gov/publications/pub-details?pubid=41769>.
- POUCH Thierry, 2021. « Le tournant mal négocié de la reconstruction agricole après la Première Guerre mondiale (1920-1939) », *Revue de l'OFCE*, 171, p. 175-198.
- POUCH Thierry, 2023. *Essai sur l'histoire des rapports entre l'agriculture et le capitalisme*, Paris, Classiques Garnier (Bibliothèque de l'économiste).
- POUCH Thierry, 2024. « La paix par l'échange international : les économistes étaient-ils devenus tous kantien ? », Communication au VII<sup>e</sup> colloque international de philosophie économique, Université de Reims, 28-31 mai, p. 1-19.
- POUCH Thierry, 2025. « Le contenu idéologique des critiques adressées aux politiques agricoles (1980-1990) », in Chatellier V., Pidoux M., Pouch T., Raffray M., *Politiques agricoles, Théories, histoires, réformes et expériences*, Paris, Classiques Garnier (Bibliothèque de l'économiste), p. 179-202.

- POUCH Thierry & BOURGEOIS Lucien, 1993. « La politique agricole commune : une politique réduite au marché », *Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE*, 43, janvier, p. 365-398.
- POUCH Thierry & RAFFRAY Marine, 2022. *La pandémie et l'agriculture : un virus accélérateur de mutations*, Paris, France agricole.
- POUCH Thierry & RAFFRAY Marine, 2023. « Eclipse puis résurgence de la souveraineté alimentaire : une approche en termes d'économie politique », *Revue de l'OFCE*, 183, p. 85-129.
- PRIMAT Sophie, GACQUERRE Amel & MONTAUGÉ Frank, 2022. *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques sur la souveraineté économique de la France*, Rapport 755, Paris, Sénat.
- PURSEIGLE François & HERVIEU Bertrand, 2022. *Une agriculture sans agriculteurs. La révolution indicible*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- STIGLITZ Joseph, 1987. « The Causes and Consequences of The Dependence of Quality on Price », *Journal of Economic Literature*, 25/1, p. 1-48.
- STRECK Wolfgang, 2023. *Entre globalisme et démocratie. L'économie politique à l'âge du néolibéralisme finissant*, Paris, Gallimard.
- VERCHERAND Jean, LÉMERY Bruno, COMPAGNONE Claude, DOIDY Éric, 2008. « Les OPA et les réformes de la PAC », *Pour*, 196-197, p. 246-251.  
URL : <https://shs.cairn.info/revue-pour-2008-1-page-246?lang=fr>.